

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

**Procurations** : Jean-Marc ROSIER à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Carole ASTIE, Nathalie JACOB à Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Michèle PROUST, Patrick PIERRET à Fatiha ADDA

**Membres absents excusés** : Jean-Marc ROSIER, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Patrick PIERRET, Michel MARLIOT, Laurence BURG

**Membres absents** : Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

**Point n°6 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022**

Convocation expédiée et affichée le : 17 mai 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 29
33	22	7	pour : 29 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle,

Considérant que la ville de Woippy va mettre en œuvre et développer des animations et des actions avec le CCAS, le Périscolaire ainsi que l'Extrascolaire,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2019 à 2022, dont sont bénéficiaires les enfants de 0 à 12 ans, et qui permet à la ville de Woippy de bénéficier d'une aide financière,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse de 2019 à 2022,
- de maintenir les services existants pendant la durée du contrat et déjà financés dans le contrat précédent,

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY  
Séance du 24 mai 2019

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la prise en compte de ce contrat,
- de préciser les nouvelles actions en lien avec les orientations dégagées par le diagnostic réalisé sur notre territoire (actions nouvelles, Lieu d'Accueil Enfant Parentalité).

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 27 mai 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190527-DCM6-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2019  
Publication : 29/05/2019

Le Maire,



Cédric GOUTH